

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU JEU D'ÉCHECS DE L'ISÈRE Ligue Auvergne Rhône Alpes des Echecs

Organe déconcentré de la Fédération Française des Échecs.

Championnat des jeunes de l'Isère Règlement

Article 1: Organisateur

Le comité départemental du jeu d'échecs (CDJE38) organise le championnat départemental des jeunes de l'Isère

Article 2: Lieu

Salle Chartreuse

236-268 Chemin d'Orgeoise, 38500 Coublevie

Article 3: Dates

Les 8 et 9 novembre 2025 pour les catégories U10 à U20

Le 9 novembre 2025 pour la catégorie U8

<u>Article 4</u>: Inscriptions

La licence A est obligatoire pour tous les participants. Les inscriptions se feront par mail (fringot@orange.fr) uniquement par le club où le joueur est licencié et de préférence groupées par club avant le 7 novembre 2025. Le paiement sera également effectué par le club si possible par virement.

Le tarif est de 5€ / joueur.

Tous les joueurs inscrits et dont le club aura payé l'inscription seront appariés à la ronde 1.

Attention: pas d'inscriptions sur place.

<u>Article 5</u>: Horaires

Ils sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés le jour de la compétition en fonction du nombre de participants et du déroulement de chaque ronde. Dans ce cas, les joueurs seront avertis avant la fin de chacune d'elle.

Samedi 8 novembre 2025

Catégories: U10-U12-U14-U16-U18-U20						
1ère Ronde	⇨	9h15				
2ème Ronde	\Rightarrow	11h30				
3ème Ronde	\Rightarrow	14h00				
4ème Ronde	⇨	16h15				



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU JEU D'ÉCHECS DE L'ISÈRE Ligue Auvergne Rhône Alpes des Echecs

Organe déconcentré de la Fédération Française des Échecs.

Dimanche 9 novembre 2025

Catégories: U10-U12-U14-U16-U18-U20	Catégorie : U8		
	1ère Ronde		
5ème Ronde ⇒ 10h00	2ème Ronde		
	3ème Ronde □ 12h30		
6ème Ronde ⇒ 13h00	4ème Ronde □ 13h45		
	5ème Ronde		
7ème Ronde	6ème Ronde ⇨ 16h15		
Remise des prix à 18h00	Remise des prix à 18h00		

Article 6: Cadence

- Pour les catégories U10 à U20 : 50 min + 10s/coup

A la première ronde, tout joueur qui arrivera plus de 15 min après le début de la partie sera déclaré perdant

Pour les rondes suivantes, tout joueur qui arrivera plus de 30 min après le début de la partie sera déclaré perdant.

- Pour la catégorie U8 : 30 min + 10s/coup

Tout joueur qui arrivera plus de 10 min après le début de la partie sera déclaré perdant.

Article 7: Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles adoptées au dernier congrès de la FIDE.

Pour la catégorie U8, l'Annexe A des règles du jeu rapide sera appliquée.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement.

Article 8: Appariements

Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04 FIDE), avec l'aide du programme informatique Sharly Chess.

Aucune protection de club ou de famille.



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU JEU D'ÉCHECS DE L'ISÈRE Ligue Auvergne Rhône Alpes des Echecs

Organe déconcentré de la Fédération Française des Échecs.

Article 9 : Départages

Pour les titres de Champion et Championne départementaux et pour toutes les places ex-æquo, le départage se fait en utilisant dans l'ordre les systèmes suivants :

- Le Buchholz tronqué,
- Le Buchholz,
- La performance.

Article 10 : Qualifiés

Conformément aux articles II.c et II.d du règlement du Championnat ARA Jeunes, le nombre de joueurs qualifiés par catégorie, hors qualifiés d'office, est au minimum de 1 par tranche complète de 5 participants ou s'il est plus favorable le quota indiqué dans le tableau ci-dessous.

	U8	U10	U12	U14	U16
Filles	1	2	2	2	3
Mixtes	3	6	8	7	6

Le championnat de ligue étant un Open pour les U18 et U20, il n'y a pas de qualifiés pour ces catégories.